



Division de terrain dans lotissement avec cahier des charges

Par **gentlefred33**, le **05/07/2010** à **21:14**

Bonsoir à toutes et tous.

Question délicate, les avis semblent diverger...

Je possède un terrain sur lequel existe déjà une construction.

Je souhaite diviser/morceler le terrain.

Le cahier des charges, de 1948, m'y autorise.

OR, un article plus loind dans le CdC stipule:

"Un seul immeuble par lot"?

On m'a dit que la division créerait un "second lot", et que donc, on pourrait construire dessus..., ?

Sous réserve d'une éventuelle opposabilité du plan de division..

Au niveau urbanisme, tout est 100% ok.

Qu'en pensez-vous?

Merci de votre aide, c'est extrêmement urgent, j'attends le sous-seing..

Par **zabou70**, le **26/07/2010** à **14:58**

Bonjour,

Le tout est de savoir si dans le cahier des charges on entend par lot le lot que vous avez acheté à l'origine ou si c'est tout lot. Il faut aussi vérifier la constructibilité du lot que vous allez créer (éventuellement COS, ou surface minimum obligatoire).

Cordialement.